

Un CQP, pour quoi faire ?

- **Faire reconnaître vos compétences** dans la branche des Commerces de gros.
- **Vous impliquer** dans votre parcours professionnel.
- **Continuer à avancer** : obtenir une certification reconnue par toutes les entreprises de la branche.
- **Évoluer professionnellement**, développer vos compétences, changer de qualification.

Le CQP est une réponse sur mesure à vos attentes !



CACHET DE L'AGENCE
Personne à contacter

Les membres de la CPNEFP des Commerces de gros

Organisations professionnelles

FEDA : www.feda.fr
FEDIN : fdi.federation@gmail.com
FENSCOPA : www.fenscopa.com
FGME : www.fgme.fr
FNAS : www.fnas.fr
FNCPLA : www.fncpla.org
FND : f.n.d@wanadoo.fr
FGFP : fgfpfrance@aol.com
NAVSA : www.navsa.fr
PRS : ufipa@wanadoo.fr
SNDGP : www.cgi-cf.com
SNGFGBT : www.cgi-cf.com
SYNDIGEL : www.syndigel.org
UCAPLAST : www.ucaplast.fr
UNCGFL : www.uncgfl.fr
UPCP : upcp@wanadoo.fr
VCI : www.cgi-cf.com
CGI : www.cgi-cf.com

Organisations syndicales de salariés

CFDT : www.cfdt-services.fr
CGT : www.cgt.fr
CSFV CFTC : www.csfv.fr
FEC CGT FO : www.fecfo.fr
FGTA FO : www.fgtafo.fr
FNAA CFE CGC : www.cfecgcagro.com
FNECS CFE CGC : www.fnecs-cfecgc.org

IMPRIM'VERT*
Conception-Rédaction : Cabinet Bourmeill & Consultants - Création graphique et réalisation : treize images - RC Paris B 441 736 105 - Crédits photos : J. Giral et A. Kravosky pour intergros - 122010



CQP

certificats de qualification professionnelle





Un CQP, qu'est-ce que c'est ?

Le Certificat de Qualification Professionnelle est une certification officielle reconnue par toutes les entreprises du secteur. Il est conçu par et pour les professionnels des Commerces de gros.

Obtenir un CQP signifie que vous possédez les compétences pour exercer un métier précis.

La branche des Commerces de gros connaît une évolution forte de ses activités, en particulier dans la fonction commerciale. Elle a donc créé 3 CQP correspondant à des métiers-clé de la vente : **commercial sur site, télévendeur et commercial itinérant.**

Vous souhaitez obtenir des informations sur la démarche, les conditions pour s'inscrire, les modalités d'organisation des formations... ?

Rendez-vous sur www.cgicampus.fr ou www.intergros.com

Vous êtes concerné !

▶ Vous **débutez dans la vie professionnelle**, vous cherchez à renforcer vos compétences et à les faire reconnaître.

▶ Vous êtes **salaire d'une entreprise des Commerces de gros** et vous voulez valoriser votre expérience, progresser dans votre pratique ou changer de métier.

Quels que soient votre âge, votre parcours professionnel, votre formation, la taille de l'entreprise qui vous emploie ou ses implantations géographiques, vous pouvez obtenir un CQP des Commerces de gros.



Les CQP des Commerces de gros existants à ce jour sont positionnés dans la classification de la CCN 3044 au niveau IV échelon 2.



LES POINTS FORTS DU CQP

Sur mesure

Avec ou sans formation, il y a plusieurs façons d'obtenir un CQP : tout dépend de votre expérience et des compétences évaluées lors de la phase de démarrage (repérage des acquis).

Formation métier

Vous devez compléter vos acquis pour obtenir le CQP visé ? Dans ce cas uniquement, un parcours de formation vous est proposé. Conçue par des professionnels qui connaissent les exigences du métier, la formation est ciblée sur vos besoins et centrée sur la pratique professionnelle. L'objectif : vous permettre d'acquérir une qualification 100 % opérationnelle.

Passerelles

Grâce aux CQP de la vente, vous pouvez plus facilement passer d'un métier de la vente à un autre. Certaines compétences sont en effet communes aux 3 CQP. Pour exercer un nouveau métier, vous devrez simplement valider les compétences spécifiques manquantes.

Accompagnement

- Un **tuteur** peut vous accompagner, si besoin, tout au long de votre parcours. Choisi parmi les salariés les plus expérimentés de votre entreprise, il vous apporte un soutien technique, vous aide dans votre organisation, fait le lien avec l'organisme de formation, participe aux évaluations intermédiaires de la formation...
- Un **évaluateur interne** mesure vos acquis en situation professionnelle réelle. Collègue ou intervenant extérieur connaissant le métier, il vous informe à chaque étape sur le déroulement de votre évaluation.
- Un second **évaluateur, externe**, examine vos compétences au cours d'un entretien final.

PRÉPARER ET OBTENIR UN CQP : UN PARCOURS EN 5 ÉTAPES ADAPTÉ À VOTRE PROFIL

Étapes

Positionnement

Repérage de vos acquis professionnels au regard des compétences nécessaires pour obtenir le CQP : orientation vers la formation ou directement vers l'évaluation.

Formation interne et/ou externe (uniquement sur les compétences à acquérir) et mise en pratique en entreprise

Évaluation en entreprise

Évaluation externe

Validation des compétences et délivrance de tout ou partie du CQP

Qui ?

Évaluateur interne ou externe

Organisme de formation
Tuteur

Évaluateur interne ou externe

Évaluateur externe (différent de celui mobilisé pour l'évaluation en entreprise)

Jury paritaire de branche

Comment ? Supports pratiques

Livret de repérage des acquis

Livret de suivi de la formation

Dossier professionnel
Livret d'évaluation des compétences en entreprise

Livret d'évaluation externe